

Conseil Municipal du 08 Avril 2025

*L'an deux mil vingt-cinq
Le huit avril à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2025*

*Secrétaire de séance : Sonia POBLE
Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Cathy, RAMOS Jean-Louis,
POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérard,
FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, LAJUX Xavier, MINATEL Thierry,
FEDOU Emmanuelle.
Absents excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, CALMEL Thomas, DIDIER
Éric, BOUTCHAKKOUCHT Hafid.
Absents non excusés :
Absents ayant donné pouvoir : Yasmina LAHCINI donne pouvoir à Jeannine
BOURGOUIN.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :
Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces
fonctions.*

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Affectation du résultat 2024.
- 2- Vote des taux des taxes locales 2025.
- 3- Budget primitif de la ville de Miremont – Année 2025.
- 4- Renonciation à application pénalités de retard – Marché de travaux extension de la MSP.

B Questions diverses :

- 1- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026.

La Séance est ouverte à 20h35.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Affectation du Résultat 2024 (11/25)

(01/0804/2025 – Comptabilité – Budget)

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Vu la délibération n°08/25 du 13 mars 2025 portant approbation du compte de gestion de l'année 2024 de la Ville de Miremont.

Vu la délibération n°09/25 du 13 mars 2025 portant approbation du compte administratif de l'année 2024 de la Ville de Miremont.

Vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	508 349,30
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	503 068,50
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 011 447,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	760 745,87
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	17 889,31
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 011 447,80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	500 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	511 447,80
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 Voix contre, 2 Abstentions (Mr MINATEL Thierry, Mme FEDOU Emmanuelle) :

VALIDE l'affectation de résultat 2024 pour le budget de la commune de Miremont comme suit :

- Affectation en réserves au 1068 pour 500 000,00 €
- Report en fonctionnement au R002 pour 511 447,80 €

2. Vote des taux des taxes locales 2025 (12/25)

(02/0804/2025 – Comptabilité – Budget)

Mr DIDIER Éric rejoint le Conseil Municipal et peut prendre part au vote de la présente délibération

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année

les taux des taxes locales, et précise que le taux de la taxe d'habitation reste inchangé depuis 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en 2025 comme suit :

<i>Rappel</i>	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Proposition Taux 2025
Taxe d'Habitation			11.65 %	11.65 %	11.65 %
Taxe Foncière bâti	36.48%	36.48%	37.57 %	37.57 %	37.57 %
Taxe Foncière non bâti	105.80%	105.80%	108.96 %	108.96 %	108.96 %

Il est demandé aux membres de l'assemblée de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : **11.65 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **37.57 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **108.96 %**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Adopte les taux des taxes locales 2025 tels que proposés par Monsieur le Maire,
Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Au préalable de la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2025 et conformément à l'article L. 2123-24-1-1 et à l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus de la Commune de Miremont au cours de l'année 2024.

Cet état recouvre les indemnités de toutes natures perçues au titre de tout mandat ou de toutes fonctions, en tant qu'élus de la collectivité et de l'EPCI, mais aussi au sein de tout syndicat mixte, société d'économie mixte ou société publique locale.

Le Conseil Municipal prend acte de cet état.

Madame FEDOU Emmanuelle indique qu'elle n'a pas fourni l'état de ses indemnités, considérant qu'en tant que Conseillère régionale, celles-ci ne concernent pas le budget de la Commune de Miremont.

*Etat annuel des indemnités de fonction des élus de la Commune de Miremont
(Annexe)*

3. Budget primitif de la ville de Miremont – Année 2025. **(13/25)**

(03/0804/2025 – Comptabilité – Budget)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°49/22 du 15 novembre 2022, portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu les orientations budgétaires prises lors de la Commission des Finances réunie le 12 mars 2025 ;

Vu la délibération n°08/25 du 13 mars 2025 portant approbation du compte de gestion de l'année 2024 de la Ville de Miremont.

Vu la délibération n°09/25 du 13 mars 2025 portant approbation du compte administratif de l'année 2024 de la Ville de Miremont.

Vu la délibération n°10/25 du 13 mars 2025 portant attribution des subventions de l'année 2025 de la Ville de Miremont.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de la Commune de Miremont pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2025.

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;
Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hormis les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2025 de la Ville de Miremont, est en équilibre réel et sincère en dépenses comme en recettes ;

Ayant déjà statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Monsieur le Maire précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation par nature du Budget Primitif Communal 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 3 Voix contre (Mr MINATEL Thierry, Mr DIDIER Éric, Mme FEDOU Emmanuelle), 0 abstentions :

APPROUVE les sections de fonctionnement et d'investissement par nature et par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
ADOpte le Budget Primitif de la Ville de Miremont pour l'exercice 2025 ;
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Renonciation à application pénalités de retard – marchés de travaux extension de la MSP. (14/25)

(04/0804/2025 – Comptabilité – Marchés Publics)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 47-23 du 24 octobre 2023, il avait été décidé de l'attribution du marché public de travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont en 10 lots.

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières relatives à ce marché et approuvé par tous les attributaires,

Vu l'article 9 qui prévoit une durée pour l'ensemble des travaux de 9 mois, ce qui ramène la fin du délai au 24/10/2024,

Vu l'article 11 qui prévoit l'application de pénalités de retard lorsque la date d'achèvement d'une tâche sera constatée postérieurement à la date de fin de délai,

Etant donné que les dernières situations ont été réceptionnées après les délais d'exécution, Monsieur le Maire propose de s'engager à ne pas appliquer les pénalités de retard pour chacun des lots, à savoir :

- Lot N°1: V.R.D., Gros-Oeuvre et façade – SAS STARBAT
- Lot N°2 : Charpente, couverture, zinguerie – Entreprise J. GALLAY
- Lot N°3 : Menuiserie extérieure aluminium – LABASTERE 31
- Lot N°4 : Serrurerie – SAS MENUISERIE LOUGARRE
- Lot N°5 : Doublage, cloison, plafond – BOUCHUT TRAVAUX PLATRERIE

- Lot N°6 : Menuiserie intérieure bois - SAS MENUISERIE LOUGARRE
- Lot N°7 : Revêtement de sol, faïence - SARL LACAZE
- Lot N°8 : Peinture – SARL VEDEILHE
- Lot N°9 : Electricité – SARL EBE
- Lot N°10 : CVC, plomberie - SAS BRUNET EEGI

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Renonce à l'application des pénalités de retard sur le marché public de travaux de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Miremont.

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives et comptables.

TIONS DIVERSES :

1. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026.

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales. Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau de la population à raison d'un juré pour mille trois cents habitants. L'arrêté préfectoral du 13/03/2025 fixe le nombre de jurés pour la commune de Miremont : **2. Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté, soit 6.**

Modalités du tirage au sort :

Un premier tirage au sort donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Le Maire s'est assuré que la personne tirée au sort est au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année 2026. En conséquence, **les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 2003 et après ont été écartés.**

Numéro de page	Numéro de ligne	Nom	Prénom
188	8	TAIBI	Kévin
35	6	BURGAIN	Julien
50	4	CORSAUT	Delphine
56	5	DARNAUD	Jean-Claude
68	9	DOYERE	Laure
200	7	WANG	Pascal

2. « Questions de Mr MINATEL.

« 1) j'ai pu lire différentes choses sur votre édito qui m'ont franchement surprises, vous énumérez différents projets qui ne nous ont jamais été soumis proposé ou autres, en tant qu'élus Miremontais.

Entre autre soumettre à un conseil municipal jeune uniquement conçu avec des jeunes que vous avez choisis, sans aucune consultation de l'équipe de l'opposition. Il est bien entendu qu'à 12 ans nous puissions avoir une opinion politique construite bien évidemment.

Si je comprends correctement vous leur soumettez des choix sur de futurs investissements pour la commune, comment se fait-il qu'en tant qu'élus de l'opposition, quand je propose personnellement des modifications pour le parking et le groupe scolaire rien n'est été retenu de ce que j'avais proposé.)»

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous avons été élus pour réaliser des projets et ils sont réalisés. Concernant le Conseil Municipal jeunes, il a été élu légalement avec publicité et affichage.

3. « Questions de Mr MINATEL.

« vous avez planté des arbres sur la zone de loisir, je suis surpris de ne pas avoir reçu depuis le conseil municipal dans lequel j'avais posé la question du prix des arbres ainsi que les essences qui avaient été sélectionnées, suivant les conseils du professionnel que vous avez choisi. (m'avez-vous répondu?) Quelle est le prix de chaque unité?

Et comment se fait-il que vous ayez choisis des arbres aussi grands ?»

Réponse de Monsieur le Maire :

Ces arbres sont gratuits. 104 arbres ont été prélevés sur un site du Conseil Départemental 31 avec leur autorisation. Ils avaient été plantés trop serrés.

4. « Questions de Mr MINATEL.

« quelle sera la position des élus de la majorité sur le projet solaire du lac de PEL ROUGE, sachant que celui-ci avait été normalement vendu par la SAFER pour une activité agricole ou para-agricole.»

Réponse de Monsieur le Maire :

Le combat sera le même que sur l'autre lac avec un avis défavorable des élus de Miremont. La réponse est claire, le PLU ne sera pas modifié.

5. « Questions de Mr MINATEL.

« après vérification sur le budget, je ne trouve pas la subvention NOWENN, celle-ci étant une opération ponctuelle, elle doit être mise sur une ligne Compte 7713 « Libéralités reçues » - lorsque l'on reçoit un don à titre exceptionnel.»

Réponse de Monsieur le Maire :

Cette recette date de 2022 et elle est intégrée dans la ligne 6022 « Fêtes et cérémonies ». Cette recette sera utilisée pour un concert la veille du festival de rues.

6. « Questions de Mr MINATEL.

« concernant le projet d'aire d'accueil grand passage pour les gens du voyage, elle se situera visiblement sur Miremont, merci de fournir le plan ainsi que les références cadastrales précises sur lesquelles l'aire sera édifié.»

Réponse de Monsieur le Maire :

2 solutions sont possibles pour consulter le projet : consultation à la CCBA ou à la Sous-Préfecture et/ou Préfecture.

L'Etat impose de faire cette aire de grand passage de 4 Ha. Elle devrait se situer à côté de la centrale photovoltaïque de Bordeneuve et à proximité du SMIVOM et sur des terres agricoles. Cette aire sera celle des 3

Communautés de Communes (CCBA, Cœur de Garonne et Volvestre). Les 2 autres intercommunalités s'étant engagées sur une participation aux 2/3.

L'Etat se charge des négociations avec les propriétaires des terres agricoles.

Annexes du Conseil Municipal du 08 Avril 2025

Etat annuel des indemnités de fonction des élus de la Commune de Miremont

Nom, Prénom	Fonctions	Montant brut
M. Serge BAURENS	<i>Maire</i>	22196.76 €
	<i>Président CCBA</i>	33295.20 €
M. Claude DIDIER	<i>1^{er} Adjoint</i>	7768.80 €
	<i>12^{ème} Vice-Président CCBA</i>	8947.68 €
	<i>3^{ème} Vice-Président SPEHA</i>	4039.80 €
Mme Cathy MONIER	<i>2^{ème} Adjointe</i>	7768.80 €
Mr Jean-Louis RAMOS	<i>3^{ème} Adjoint</i>	7768.80 €
Mme. Sonia POBLE	<i>4^{ème} Adjointe</i>	7768.80 €
Mme Jeannine BOURGOUIN	<i>Conseillère déléguée</i>	2806.68 €
Mme Thi-Maï BILLA	<i>Conseillère municipale</i>	0
Mr Gérald MEYER	<i>Conseiller délégué</i>	2806.68 €
Mr Guy FLORIVAL	<i>Conseiller délégué</i>	2806.68 €
Mme Laurence COQUILLAT	<i>Conseillère déléguée</i>	2806.68 €
Mme Alexandra CORET	<i>Conseillère municipale</i>	0
Mme Sandrine FRITZ	<i>Conseillère municipale</i>	0
Mr Xavier LAJUX	<i>Conseiller municipal</i>	0
Mme Yasmina LAHCINI	<i>Conseillère municipale</i>	0
Mr Thomas CALMEL	<i>Conseiller municipal</i>	0
Mr Thierry MINATEL	<i>Conseiller municipal</i>	0
Mr Éric DIDIER	<i>Conseiller municipal</i>	0
Mme Emmanuelle FEDOU	<i>Conseillère municipale</i>	0
	<i>Conseillère régionale</i>	
Mr Hafid BOUTCHAKKOUCHT	<i>Conseiller municipal</i>	0

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.

Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, M. Serge BAURENS. <i>(Signature)</i>	Secrétaire de séance, Mme Sonia POBLE. <i>(Signature)</i>
--	---

Les membres du Conseil Municipal

M. Claude DIDIER	
Mme Cathy MONIER	
Mr Jean-Louis RAMOS	
Mme. Sonia POBLE	
Mme Jeannine BOURGOUIN	
Mme Thi-Maï BILLA	
Mr Gérald MEYER	
Mr Guy FLORIVAL	
Mme Laurence COQUILLAT	
Mme Alexandra CORET	<i>Absente excusée</i>
Mme Sandrine FRITZ	<i>Absente excusée</i>
Mr Xavier LAJUX	
Mme Yasmina LAHCINI	<i>Donne pouvoir à Jeannine BOURGOUIN</i>

Mr Thomas CALMEL	<i>Absent excusé</i>
Mr Thierry MINATEL	
Mr Éric DIDIER	
Mme Emmanuelle FEDOU	
Mr Hafid BOUTCHAKKOUCHT	<i>Absent excusé</i>